



PIECES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 05/09/2023

L.C.R.

Echéance le : 31/10/2023

Magasinier :

ANDREAU CHRISTOPHE

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

36 A AVENUE DE L'ESPINOUSE

34600 HEREPIAN

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4137860	0165285			Zone Expedition : 03			4718514

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4718514 DU 05/09/2023 ** DQ823GR COMMENTAIRE R.A. : DQ823GR ENSEMBLE PROTECT TRANSMISSION ----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 46,74	1610816380 C42D09	1,00	4	61,50	24,00	46,74	46,74

INFORMATION :

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA
RECEPTION DE VOS COLIS
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

Total hors taxe	Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	Total T.T.C
PI : 46,74	(4) 20,000	56,09
MO : 0,00 46,74	46,74	
DIV : 0,00	9,35	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4137860	0165285	4718514

Echéance le : 31/10/2023

05/09/2023

56,09



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.